

DEPARTEMENT
des Côtes d'Armor



Qui a Bretagne sans Jugon a chape sans chaperon

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 OCTOBRE 2024

L'an, deux mille vingt-quatre, le dix-sept octobre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de JUGON-LES-LACS légalement convoqué le onze octobre, s'est réuni à la Salle Polyvalente de Dolo sous la présidence de M. Eric MOISAN, Maire.

PRESENTS : M. Jean-Charles ORVEILLON, M. Patrick MÉNARD, Mme Gwenaëlle AOUTIN, Mme Adeline BRIVE, M. Robert LEBLANC, Adjoint, M. Jacky GILLET, Mme Chantal TARDY, M. Jean-Pierre HERVÉ, M. Mickaël CARDIN, Mme Malika TOUBLANC, Mme Natacha CARRO, Mme Stéphanie FLÉGEAU, Mme Servane GESRET, Mme Julie POUPART, M. Alexis POIDEVIN, Mme Marie-Sergine BEZARD, M. Denis KEURMEUR.

POUVOIRS : Mme Christelle MEUNIER a donné pouvoir à Mme Chantal TARDY

Mme Gwendoline FELIN a donné pouvoir à M. Alexis POIDEVIN

Mme Mauricette DIRR a donné pouvoir à M. Robert LEBLANC

Absents : M. Thierry LEBOUCHER (excusé), M. Pierre AUVRET

Secrétaire de séance : Mme Marie-Sergine BEZARD

Date de la convocation et d'affichage : 11 octobre 2024

Objet de la Délibération
n°2024-0091

Afférents au Conseil Municipal.	Nombre de Membres	
	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	23	21

- VENTE ANCIENNE CASERNE DES POMPIERS ET SALLE DE LA PETITE CHAUSSEE

Le Conseil Municipal, lors de sa séance du 11 juillet 2024 avait donné son accord de principe pour vendre cette propriété, 21, rue de la Petite Chaussée, cadastrée A 561 (182 m²) et A 562 (227 m²) comprenant l'ancienne caserne des pompiers et la salle de la Petite Chaussée puis autorisé Monsieur le Maire à conduire les négociations avec les potentiels acquéreurs. Une offre d'achat est parvenue à la mairie pour 140 000 € net vendeur

Considérant l'estimation des domaines, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- décide de vendre à M. Roullier Corentin et M. Méal Théo, (en noms propres ou au nom d'une Société gérée par leurs soins) cette propriété, 21, rue de la Petite Chaussée, cadastrée A 561 (182 m²) et A 562 (227 m²) comprenant l'ancienne caserne des pompiers et la salle de la Petite Chaussée, au prix de 140 000 €, les frais liés à cette vente sont à la charge du demandeur.

- autorise M. le Maire ou son représentant à signer l'acte correspondant à l'étude de Me Aillet, notaire à Lamballe.

Le secrétaire de séance, Mme Marie-Sergine BEZARD

Fait et délibéré en séance,
les jour, mois et an susdits
Le Maire, Eric MOISAN

